**Sujet « Aspects récents de la responsabilité en droit de l’environnement »**

Les normes environnementales sont aujourd’hui multiples, présentes dans les ordres juridiques international, européen et national. Néanmoins, le constat de leur faible efficacité en termes de prévention et de réduction des atteintes aux ressources et milieux naturels est fréquemment établi. On observe dès lors un développement des actions en responsabilité, cherchant à obtenir une réparation des dommages écologiques, voire un effet préventif du droit de la responsabilité par le recours au juge.

Dans ce contexte, il est possible d’envisager une recherche portant sur le rôle de la sanction comme élément de contrainte et donc de renforcement du pouvoir préventif et/ou dissuasif de la norme environnementale. Le droit pénal de l’environnement connaît des développements nouveaux, à la fois sur le plan théorique – voire philosophique – avec la promotion de la notion d’écocide en droit international et national, et sur le plan institutionnel et pratique, sous la forme d’une spécialisation des juridictions afin de mieux traiter la criminalité écologique.